

net, à majorer l'impôt unilatéralement, sans jamais revenir devant le Parlement.

Bref, on avait induit en erreur tous les témoins qui avaient comparu devant notre comité, tous sans exception, de même que les membres du comité.

Deuxièmement, à force de poser des questions, nous avons découvert qu'on ne ferait de cadeau à personne. On allait prêter de l'argent pour renflouer le fonds, un point c'est tout. À un moment donné, on allait demander aux employeurs de rembourser les sommes versées durant les deux premières années d'exploitation du fonds.

C'était de l'hypocrisie de la pire espèce, un vrai tour de passe-passe, j'oserais même dire de la duperie que d'intervenir à ce stade-là. Ils ont pour ainsi dire semé la concorde dans le comité. Nous avons fait valoir que le gouvernement n'était pas justifié d'agir de la sorte, que cela battait en brèche tant les règles de procédure de la Chambre que les précédents qui nous guident.

C'est alors qu'un autre miracle s'est produit. Les représentants du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral au sein du comité ont affirmé que l'amendement proposé par le gouvernement était irrecevable. Et vous savez quoi? Ce fut vraiment une journée mémorable. On nous a donné raison. Nous avons vu juste, et le président du comité est revenu nous dire: «J'ai vérifié auprès du greffier, et c'est l'opposition qui a raison: vous ne pouvez pas faire ça.» Les conservateurs étaient tout déconcertés. Vous vous en souvenez, n'est-ce pas? Ils ne savaient pas quoi faire. Ils ont bien failli démettre le président du comité de ses fonctions parce qu'il n'avait pas fait ce qu'ils voulaient.

L'harmonie en a pris un coup. L'esprit de collaboration et les règles de l'art aussi.

Ce qui est arrivé ensuite, c'est que le gouvernement ne savait pas quoi faire de ce projet de loi. C'était au début décembre. Il a donc rappelé le comité et paralysé l'étude du projet de loi, tout en se demandant bien quoi faire après. Tout cela au moment même où des centaines de Canadiens étaient acculés à la faillite.

Nous sommes allés voir le ministre à quelques reprises. Nous lui avons dit: «Nous nous rendons compte que le ministre des Finances ne vous donnera pas l'argent pour financer ce fonds.» Nous avons fait au moins quatre propositions différentes au ministre et à ses collaborateurs au sujet du financement de ce programme. Elles ont toutes été rejetées.

### *Initiatives ministérielles*

Enfin, le gouvernement a ramené le projet de loi à la Chambre et a supprimé l'ensemble des dispositions sur la protection des salariés.

Mon collègue, le député de Nickel Belt, a consacré beaucoup de temps en compagnie du ministre, de députés conservateurs et de moi à essayer de trouver des solutions innovatrices. Nous avons dit que le projet de loi montrait, par son titre, que vous reconnaissiez que les salariés avaient un droit à cet égard et que, par conséquent, nous ne comprenions pas comment vous pouviez scinder ainsi cette partie du projet de loi. Eh bien, c'est fait, et l'histoire jugera nos vis-à-vis pour l'avoir fait.

Nous appuyons pleinement la plupart des aspects du projet de loi traitant de la réorganisation. Nous sommes d'accord pour que cette mesure permette aux fournisseurs de revendiquer la possession de leurs produits ou de les reprendre. C'est tout à l'honneur du ministre. Il a dû avoir de la difficulté à obtenir cette concession de certains lobbyistes représentant les banques, parce que c'est une atteinte à leur position privilégiée. Le ministre a maintenu sa position, et nous en sommes tous gagnants.

D'autres dispositions du projet de loi viennent tout juste de faire l'objet d'amendements pour tenir compte de la situation un peu particulière des agriculteurs et des pêcheurs. Le ministre et le gouvernement se sont entendus avec les membres du comité de tous les partis pour qu'on accorde une protection spéciale aux agriculteurs et aux pêcheurs. La Cattlemen's Association n'a pas obtenu tout ce qu'elle voulait, mais c'est mieux que rien.

On a donc accompli des progrès, et ce projet de loi représente une grande amélioration par rapport à une loi sur la faillite devenue désuète. D'ailleurs, le projet de loi ne porte que sur les faillites, il ne traite plus de la protection des salariés; on l'a considérablement remanié. Grâce à ce projet de loi, les grandes institutions financières ne pourront plus décider presque unilatéralement de mettre fin aux affaires des entreprises qui tirent de l'arrière, qui peuvent avoir un problème d'encaisse. Les entreprises ne sont pas toujours solvables. Il peut arriver qu'elles ne soient pas solvables sans que cela signifie pour autant que ce ne sont pas de bonnes entreprises. Leurs problèmes peuvent être dus aux fluctuations du marché, à une encaisse insuffisante ou à des tas d'autres facteurs. Trop souvent, les banques pouvaient nommer un receveur rapidement et retirer toute aide à l'entreprise, qui ne s'en remettait pas.

Les banques ne pourront plus agir ainsi. Elles devront aviser l'entreprise avant de nommer un receveur — un avis de dix jours, je crois. Dorénavant, un particulier ou une entreprise, plutôt que de se voir dans l'impossibilité